Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du **Food Grease**  Date de création/révision <sub>04.03.22</sub> Version : 4.1

produit: Ref.Nr.:

BDS000684\_2\_20220304 (FR)

Remplace: BDS000684\_20170629

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### **Food Grease**

Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe BV** Touwslagerstraat 1 9240 Zele **Belgium** 

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du **Food Grease** 

produit:

Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1

Ref.Nr.: BDS000684\_2\_20220304 (FR) BDS000684\_20170629

## Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Remplace:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul. Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

# Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222: Aérosol extrêmement inflammable.

> H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source

d'ignition.

P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur Aucun(e)

les dangers:

## 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit :

Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1

Ref.Nr.: BDS000684\_2\_20220304 (FR) Remplace: BDS000684\_20170629

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512- 91-4	270- 990-9	50- 75	Press. Gas, Flam. Gas	H280,H220	K,G
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	-	10- 25	-	-	В
cyclopentane	01-2119463053-47	287-92- 3	206- 016-6	5-10	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3	H225,H336,H304,H412	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	01-2119484651-34	-	(931- 254-9)	<10	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	Q
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9- octadecényl)glycine	01-2119488991-20	110-25- 8	203- 749-3	<1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H332,H315,H318,H400	В

#### **Explication des notes**

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

## SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :

d'eau
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

**Ingestion:** En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissementsIngestion :Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.



<sup>(\*</sup> Explication des phrases: chapitre 16)

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Food Grease

Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1

produit: Ref.Nr.:

BDS000684\_2\_20220304 (FR)

Remplace: BDS000684\_20170629

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Ne pas utiliser de jet d'eau pour l'extinction d'un incendie, au risque de répandre le feu

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

Forme des produits de décomposition dangereux

CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1 **Food Grease** produit:

Ref.Nr.: BDS000684\_2\_20220304 (FR) Remplace: BDS000684\_20170629

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à

Conserver hors de la portée des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
cyclopentane	287-92-3	VME	600 ppm
mélange	PREP	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
cyclopentane	287-92-3	VME	1720 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France		-	
cyclopentane	287-92-3	VME	600 ppm
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
mélange	PREP	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)

# 8.2. Contrôles de l'exposition



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision <sub>04.03.22</sub> Version : 4.1 Food Grease produit:

Ref.Nr.: BDS000684\_2\_20220304 (FR) Remplace: BDS000684\_20170629

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit

La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à

assurer une ventilation suffisante

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. inhalation:

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon la peau et les mains :

les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le

produit.

Gants recommandés: Nitrile

les veux: Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la Éviter le rejet dans l'environnement. protection de l'environnement:

Recueillir le produit répandu.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane. Aspect : état physique :

couleur: Blanc cassé.

Odeur caractéristique. odeur: : Hq Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition : Non connu.

Point d'éclair : - 20 °C (en vase clos)

Vitesse d'évaporation : Non applicable.

Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure : limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

0.786 g/cm3 (à 20°C). Densité relative : Insoluble dans l'eau Hydrosolubilité:

Auto-inflammabilité : Non connu. Viscosité: Non applicable. Non applicable.

#### 9.2. Autres informations

COV = composés organiques 495 g/l volatils

# SECTION 10: Stabilité et réactivité



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Food Grease** 

Date de création/révision <sub>04.03.22</sub> Version : 4.1

produit: Ref.Nr.:

BDS000684\_2\_20220304 (FR)

Remplace: BDS000684\_20170629

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

# 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Food Grease** 

Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1

produit: Ref.Nr.:

BDS000684\_2\_20220304 (FR)

Remplace: BDS000684\_20170629

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas danger par aspiration

remplis

## Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau,

conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
cyclopentane	287-92-3	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25.3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
cyclopentane	287-92-3	IC50 algues	21.6 mg/l
		LC50 poisson	29.3 mg/l
		EC50 daphnie	51.1 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	IC50 algues	55 mg/l
		LC50 poisson	> 1 mg/l
		EC50 daphnie	3.87 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Food Grease

Date de création/révision <sub>04.03.22</sub> Version : 4.1

produit: Ref.Nr.:

BDS000684\_2\_20220304 (FR)

Remplace: BDS000684\_20170629

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles PRP (potentiel de réchauffement 2 planétaire):

# SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales: La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: **AEROSOLS** 

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:

ADR/RID - Code de classification:5F

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environnement:

IMDG - Polluant marine No IATA/ICAO - Dangereux pour Non



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du Food Grease

Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1

produit: Ref.Nr.:

BDS000684\_2\_20220304 (FR)

Remplace: BDS000684\_20170629

l'environnement:

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

# SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

-:-

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H332: Nocif par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à



# Fiche de sécurité Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Date de création/révision 04.03.22 Version : 4.1

**Ref.Nr.:** BDS000684\_2\_20220304 (FR) **Remplace**: BDS000684\_20170629

long terme.

acronyms and synonyms: VME = valeurs limites de moyenne d'exposition

VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

